

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SELLE-CRAONNAISE  
Séance n°14 du 28 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents :** Joseph JUGÉ, Jean-Luc COUTARD, Helen BARVILLE, Lionel MOAL, Séverine DERVAL, Céline LEMOINE, Sylvie BELLANGER, Emmanuel DAVID, Jacky LEPAGE.

**Excusé :** Olivier DERSOIR.

**Absents :** Freddy HERBERT, Diego LARDEUX, Jean-Marcel LECOMTE.

**Secrétaire de séance :** Lionel MOAL.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2019.**

**1) DROITS DE PREEMPTION URBAINS**

**a) 26 rue de la Gare**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-16 du 6 novembre 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Renoncer à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 26 rue de la Gare et cadastrée section ZY numéro 32, d'une superficie totale de 780 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est Mme PALICOT Francine ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

**b) 14 rue de la Croix du Bray**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-17 du 8 novembre 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Renoncer à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 14 rue de la Croix du Bray et cadastrée section ZO numéro 214, d'une superficie totale de 364 m<sup>2</sup>, dont le propriétaire actuel est l'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne (Mayenne Habitat) ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

**c) 20 rue de la Croix du Bray**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2019-18 du 19 novembre 2019,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Renoncer à son droit de préemption urbain sur la parcelle située au 20 rue de la Croix du Bray et cadastrée section ZO numéro 129 et 148, d'une superficie totale de 789 m<sup>2</sup>, dont les propriétaires actuels sont les conjoints PAILLARD ;
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

**2) MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE**

Vu les articles L 5211-17 à L 5211-20, L 5212-29, L 5212-30 du CGCT relatifs aux syndicats mixtes fermés,  
Vu la délibération du comité syndical de Territoire d'énergie Mayenne en date du 22 octobre relative aux statuts du syndicat,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle révision afin d'y apporter les précisions nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat,

Il est proposé au conseil municipal une révision des statuts de TEM dont les principales modifications portent sur les articles suivants :

**Article 3- réseaux et infrastructures de communications**

L'article précise l'articulation entre Territoire d'énergie Mayenne et le Syndicat Mixte Ouvert et ainsi leurs rôles réciproques.

### **Article 5- reprise de compétences**

Il est précisé que le retrait d'une collectivité adhérente au titre d'une des compétences optionnelles s'applique effectivement dans le délai de 10 ans.

### **Article 6- composition du comité syndical**

Les collèges des communes à statut rural s'appuient désormais sur le périmètre des EPCI. Territoire énergie Mayenne est administré par 9 collèges de communes à statut rural, 1 collège de communes à statut urbain et 1 collège des intercommunalités à fiscalité propre.

Compte tenu de ces éléments, il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les statuts du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

### **Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 abstention :**

- Adopte les modifications apportées aux statuts de Territoire Energie Mayenne.

## **3) DEMANDES DE SUBVENTION**

### a) Collège Volney

L'atelier robotique du collège Volney participe à la manifestation Roborave qui se déroule en Australie du 22 au 24 mai 2020. Une jeune selloise, membre de l'équipe, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention afin d'aider financièrement au voyage, à hauteur de 100 €.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de verser 100 € au Collège Volney pour aider financièrement au voyage en Australie pour la manifestation « Roborave ».

### b) MFR – IREO des Herbiers

Une jeune selloise est en formation scolaire de BTSA PA1 à la MFR IREO des Herbiers. L'établissement sollicite la commune pour une participation financière sans mentionner de montant.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de verser 50 € à la MFR IREO des Herbiers pour participer financièrement à la scolarisation d'une jeune selloise.

### c) Ecole St Joseph – BX Frassati

Le Chef d'établissement de l'école St Joseph de Craon sollicite la commune pour une participation financière pour un élève sellois ayant été en séjour scolaire à La Bourboule en septembre 2019.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Décide de verser 25 € à l'école St Joseph de Craon pour participer financièrement à la sortie scolaire d'un jeune sellois.

## **4) PROJET NOUVELLE ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Selle-Craonnaise a engagé une démarche de réflexion concernant la construction d'une nouvelle école. Le cahier des charges ainsi établi prévoit une construction avec une ossature bois et une isolation paille et tout autre moyen ou matériaux à vocation d'économie d'énergie. Après plusieurs réunions de travail avec les élus et un comité de pilotage (composé des enseignants de l'école selloise, d'enseignants et de salariés du milieu de l'enfance, des élus), le dossier d'Avant-Projet-Sommaire (APS) a été transmis par l'équipe d'architecture Huitorel et Morais. Une première réunion de présentation a eu lieu le mardi 26 novembre avec les architectes et le thermicien. Deux points restent à décider ce soir : le mode de chauffage et le type de ventilation.

Le coût prévisionnel des travaux présenté par Huitorel et Morais est le suivant :

<b>TYPE DE DEPENSES</b>	<b>MONTANT H.T.</b>
Lot 1 – Installation de chantier-démolitions-gros œuvre	202 330,00 €
Lot 2 – Voirie réseaux divers	98 150,00 €
Lot 3 – Charpente Isolation Paille-Couverture-Bardage	248 200,00 €
Lot 4 – Serrurerie	6 000,00 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures bois	101 800,00 €
Lot 6 – Cloisons-doublages-isolation	109 400,00 €
Lot 7 – Carrelage-Faïence	11 100,00 €
Lot 8 – Menuiseries intérieures	56 500,00 €
Lot 9 – Peintre-Sols souples	41 600,00 €
Lot 10 – Plomberie-Chauffage-Ventilation	80 000,00 €
Lot 11 – Electricité	75 000,00 €
Lot 12 – Espaces verts	10 000,00 €
<b>TOTAL EN EUROS HORS TAXES</b>	<b>1 040 080,00 €</b>

Une présentation de l'Avant-Projet-Sommaire est à prévoir avec le Comité de Pilotage afin que ses membres constatent la finalité de leur travail en commun avec la commune.

Le Conseil Municipal doit, avant d'entamer les démarches qui suivent l'APS, le valider.

Le débat est ouvert concernant le type de ventilation et le mode de chauffage à déterminer. Après de longs échanges entre les élus, ces points semblent manquer d'études techniques et d'informations complémentaires. Chacun des élus ayant besoin d'une réflexion personnelle sur ces sujets, une nouvelle réunion du Conseil Municipal est organisée le mardi 10 décembre 2019 à 20h30 pour mettre à plat les décisions qui seront mises en œuvre.

## 5) DEMANDE DE SUBVENTION NOUVELLE ECOLE

Le plan de financement prévisionnel pour la construction de la nouvelle école se présente ainsi :

TYPE DE DEPENSES	MONTANT H.T.	TYPE DE RECETTES	MONTANT
Lot 1 – Installation de chantier-démolitions-gros œuvre	202 330,00 €	D.E.T.R. (Préfecture de la Mayenne)	125 000,00 €
Lot 2 – Voirie réseaux divers	98 150,00 €		
Lot 3 – Charpente Isolation Paille-Couverture-Bardage	248 200,00 €	F.S.I.L. (Préfecture de Région)	Début 2020
Lot 4 – Serrurerie	6 000,00 €		
Lot 5 – Menuiseries extérieures bois	101 800,00 €	Pacte Régional Ruralité-Fonds Ecole (Région Pays de Loire)	100 000,00 €
Lot 6 – Cloisons-doublages-isolation	109 400,00 €		
Lot 7 – Carrelage-Faïence	11 100,00 €	Contrat de Territoire (Conseil Départemental)	25 712,00 €
Lot 8 – Menuiseries intérieures	56 500,00 €		
Lot 9 – Peintre-Sols souples	41 600,00 €	Contrat régional-axe développement durable (CCPC)	Si panneaux photovoltaïques
Lot 10 – Plomberie-Chauffage-Ventilation	80 000,00 €		
Lot 11 – Electricité	75 000,00 €	GAL Sud Mayenne	Selon matériaux et équipements
Lot 12 – Espaces verts	10 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 040 080,00 €</b>	ADEME	?
Maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architectes (signé)	62 300,00 €		
Maîtrise d'œuvre du Cabinet d'architectes (avenant à prévoir)	30 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL M.O.</b>	<b>92 300,00 €</b>		
Equipements (mobilier et informatique)	30 000,00 €	Autofinancement	936 668,00 €
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	8 000,00 €		
Coordination sécurité	3 000,00 €		
Contrôle technique accessibilité	4 000,00 €		
Divers et imprévus	10 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL AUTRES</b>	<b>55 000,00 €</b>		
<b>TOTAL EN EUROS HORS TAXES</b>	<b>1 187 380,00 €</b>	<b>TOTAL EN EUROS</b>	<b>1 187 380,00 €</b>

a) La D.E.T.R.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Approuver l'opération de construction d'une école.
- Solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux de la Préfecture, à hauteur de 125 000 € au moins, selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

b) Le Fonds Ecole

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Approuver l'opération de construction d'une école.
- Solliciter une subvention dans le cadre du « Fonds Ecole » du Pacte Régional pour la Ruralité, à hauteur de 100 000 € au moins, selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

c) Le Contrat de Territoire

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- Approuver l'opération de construction d'une école.
- Solliciter une subvention dans le cadre du « Contrat de Territoire » du Conseil Départemental, selon le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**6) RAPPORT DES COMMISSIONS**

**a) Bâtiments :**

- **EGLISE :** Tir des pigeons avec Polleniz le 30/10 de 5h à 7h : 55 tués et 36 ramassés.
- **COMMERCE :** En attente d'un devis pour isolation extérieure de tout le bâtiment.
- **COMPLEXE SPORTIF et ATELIER :**
  - o Dégradation de la toiture de la grande salle par la grêle. Passage de l'expert de Groupama le 14/11. Devis du couvreur = 6454,56 €. L'assurance remboursera 3977,82 €.
  - o Dégradation de la toiture de la petite salle découverte aujourd'hui. Salle interdite d'accès car sous-plafond imprégné d'eau.
- **VESTIAIRES FOOT :**
  - o Les radiateurs des vestiaires 1 et 2 seront changés.
- **AUTRES :**
  - o Prises pour candélabres rue de la Gare posées le 2 ou 3 décembre par Sorélum.
  - o Pose des illuminations de Noël le lundi 9 décembre avec SPIE.

**b) Scolaire, Périscolaire :**

- **ECOLE :**
  - o Conseil d'école du 05/11 : compte-rendu.
  - o Grève de tous les enseignants le jeudi 05/12 : mise en place du service minimum.
  - o L'APE organise un après-midi jeux de société le 30/11 à partir de 14h30, salle Doisneau-Lamy.
- **CANTINE/GARDERIE :**
  - o Réunion des agents du périscolaire prévue le 03/12 à 18h15 à la garderie.

**c) Social, sport, culture, animations, communication :**

- Communication : bulletin municipal en cours de finition.
- Vœux du Maire : date de la commission à fixer.
- Portages de repas organisés pour les WE du 16/11 au 01/12.
- Colis de Noël mis en sac le 10/12. 20 colis simples et 7 colis doubles.

**d) Finances, urbanisme, voiries, espaces verts :**

- Voiries :
  - o Route du Ponceau : devis reçu par la Star pour 45 000 €, devis en cours auprès de 2 autres entreprises : Chazé TP et Eurovia.
  - o Sentiers route de Niaffles : Travaux terminés.
  - o Plusieurs fossés régulièrement débouchés par le service technique. Sté Houillot sollicitée pour le pont du côté de La Guitonnaie : prise en charge par la CCPC.
- Adressage : courriers aux habitants envoyés. Prévoir commission voiries pour l'organisation des achats et la pose des nouveaux panneaux.
- Commission de la CCPC pour travaux voiries 2020 le 04/12 à 10h30.

- PLU :
  - o Etoilage prêt. Mail reçu d'Architour pour planification de la modification du PLU. En relecture auprès de la commission puis envoi aux PPA et enquête publique en début d'année 2020.
  - o Révision du zonage assainissement : études effectuées par la CCPC et enquête publique après le PLU car délais plus longs.
- Réception de propositions de prêt par banques pour emprunt école : prévoir commission finances.

## 7) **DIVERS**

- ⇒ Soirée ciné-cabaret le samedi 30/11 à Cossé-le-Vivien organisée par 4C Tout Court en partenariat avec T.E.S.
- ⇒ Tous en Selle propose un spectacle de Noël suivi d'un goûter, à l'Orion, le samedi 21/12 à 15h.
- ⇒ Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le Jeudi 10 décembre 2019.

Fin de séance à 23h10

Joseph JUGÉ

Jean-Luc COUTARD

Olivier DERSOIR  
(Excusé)

Lionel MOAL

Helen BARVILLE

Diego LARDEUX  
(Absent)

Emmanuel DAVID

Jacky LEPAGE

Freddy HERBERT  
(Absent)

Séverine DERVAL

Céline LEMOINE

Sylvie BELLANGER

Jean-Marcel LECOMTE  
(Absent)